

PLAN DE COURS

HIS4120-20

Numéro de cours

MÉSOPOTAMIE, HISTOIRE ET CIVILISATION

Titre du cours

A-2023

Session

3

Nombre de crédits

MARDI 14H – 17H

Horaire

Coordonnées de l'enseignant(e) :

REVEZ, JEAN

Nom et prénom

7826

Poste

revez.jean@uqam.ca

Courriel

A-6330

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Accueil des étudiants : local A-6330, le jeudi de 13h30 à 15h00 ou sur rendez-vous (en personne ou virtuellement par Zoom)

TABLE DES MATIÈRES

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
3.1	Formules pédagogiques	2
4	Sommaire des évaluations - Pondération	4
5	Calendrier du cours.....	4
6	Modalités du cours	6
6.1	Modalités de participation au cours	6
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	6
6.3	Modalités de remise des travaux	6
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens.....	6
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	6
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	6
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	7
7.1	Documentation obligatoire	7
7.2	Documentation complémentaire	7
8	Références.....	8
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	8
8.2	Document et Informations additionnelles	9
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	10
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	11
8.5	Compétences.....	12

1 DESCRIPTION DU COURS

Étude et analyse de l'histoire et de la civilisation mésopotamienne, avec une attention particulière portée aux périodes comprises entre le début de l'époque des dynasties archaïques (2900 av. J.-C.) et la fin de la Perse achéménide (IVe siècle av. J.-C.).

Les grandes étapes de l'histoire de la Mésopotamie seront abordées : l'époque des 'Cités-États', celle des royaumes (Akkad; la IIIe dynastie d'Ur; la période paléo-babylonienne), puis celle des empires (assyrien, néo-babylonien, perse). Sur le plan culturel, divers thèmes liés à la religion mésopotamienne seront examinés (tels la mythologie, le culte des dieux et la divination), ainsi qu'un regard jeté sur la société et le développement de la science et des Belles-Lettres. On insistera sur la transformation d'une société à l'origine imprégnée de culture sumérienne en un peuple à prédominance sémitique, de même que sur les conséquences de la dilatation des empires sur les rouages de l'administration.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

À l'instar du cours HIS4110 Égypte pharaonique : Histoire et civilisation et HIS4135 Histoire du couloir syro-palestinien, ce cours de deuxième niveau (bloc Antiquité) vise à approfondir les connaissances et les habiletés développées dans le cours HIS2100 Introduction à l'histoire de l'Antiquité, et d'avoir une compréhension essentielle de la glorieuse civilisation de l'antique Mésopotamie. Néanmoins, aucun cours préalable n'est requis pour suivre le cours HIS4120, de sorte qu'il est aussi ouvert aux étudiants et auditeurs libres ou à ceux et celles inscrits dans d'autres départements.

À la fin du cours, l'étudiant-e sera en mesure de comprendre les grandes étapes de l'histoire de la Mésopotamie et de suivre l'évolution qui s'est opérée dans cette importante civilisation de l'Antiquité orientale. Enfin, l'analyse des documents écrits d'époque et leur confrontation avec des données d'ordre archéologique permettront de porter un jugement critique sur la valeur historique des sources primaires mésopotamiennes.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Cours magistral en présentiel avec un travail de session, un examen de mi-session en ligne et un examen-maison final. Afin de mieux visualiser les divers concepts étudiés, les cours sont élaborés à l'aide d'extraits de sources primaires et de cartes projetées numériquement, de films-vidéo et/ou de conférences

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

1) Examen de mi-session

- objectifs: savoir situer l'histoire de la Mésopotamie dans son cadre spatio-temporel et en saisir les grandes lignes; être conscient du caractère subjectif des sources en les replaçant dans leur contexte historique.
- démarche: l'examen portera sur toute la matière traitée en classe dans la première partie du cours jusqu'au 10 octobre inclusivement, ainsi que sur les lectures obligatoires qui s'y rapportent.
L'évaluation se présentera sous la forme d'un examen en classe de 3h sur les thèmes et habiletés suivants.

L'examen portera sur les thèmes et les habiletés suivants :

- le cadre géographique (sites à identifier sur une carte muette);
 - le cadre chronologique (tableaux à remplir);
 - l'étude des sources (questions à réponses brèves - 1 à 5 lignes - sur des extraits de textes et des documents visuels);
 - l'étude de concepts propres à la Mésopotamie et au Proche-Orient antique (notions à définir – 1 à 5 lignes);
 - questions à réponses brèves (1 à 5 lignes) en rapport aux notes de cours prises en classe et aux lectures obligatoires.
 - une question à développement (une page ou deux à simple interligne) en rapport aux notes de cours et aux lectures obligatoires, y compris l'ouvrage de D. Charpin, « Tu es de mon sang » : Les alliances dans le Proche-Orient ancien. Paris : Les belles lettres, 2019. 338 p.
- c) critères d'évaluation: degré d'assimilation des principaux faits historiques et des tendances socio-culturelles des périodes et civilisations étudiées; précision des réponses; capacité de mémoire, d'analyse et de synthèse; clarté de la langue et aptitude à structurer la pensée.

2) Travail de session: le commentaire de source (le bas-relief du palais d'Assurnasirpal II à Nimrod - IXe siècle avant J.-C. - exposé au musée des beaux-arts de Montréal)

- a) objectifs : être en mesure de présenter un document d'époque, d'en analyser la forme et le contenu et d'en déterminer la valeur sur le plan historique; être capable de replacer une source primaire dans son contexte originel; découvrir par la pratique l'intérêt de travailler dans un milieu muséologique; enfin, comprendre la mentalité d'une civilisation disparue à travers l'étude d'une source primaire.
- b) démarche : à partir d'un recueil de textes qui lui est soumis, l'étudiant-e devra faire la description d'un document, puis analysera les conditions dans lesquelles il a été produit, avant d'évaluer son intérêt historique.
- c)) critères d'évaluation : capacité de synthèse et d'analyse critique; faculté à juger la valeur historique d'une source; rigueur et clarté dans l'expression écrite et le découpage du texte; respect du nombre de lignes allouées pour chacune des parties du travail; respect dans la présentation du travail et dans l'utilisation des notes infra-paginales.

3) Examen final.

- a) objectifs: être en mesure de dégager les grandes tendances de la civilisation mésopotamienne; démontrer que la matière étudiée est maîtrisée; être capable de présenter une argumentation de manière structurée et cohérente.
- b) démarche: l'examen en classe portera sur toute la matière traitée dans la seconde partie du cours jusqu'au 5 décembre inclusivement, ainsi que sur les lectures obligatoires qui s'y rapportent.
L'examen se présentera sous la forme d'une dissertation sur deux thèmes à choisir parmi les quatre qui vous seront proposés au moment de l'examen.
- c) critères d'évaluation: degré d'assimilation des principaux faits historiques et des tendances socio-culturelles des périodes et civilisations étudiées; précision des réponses; capacité de mémoire, d'analyse et de synthèse; clarté de la langue et aptitude à structurer la pensée.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Examen de mi-session	30%	17 octobre
Commentaire de source	35%	14 novembre
Examen final	35%	12 décembre

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	5 septembre	Introduction (présentation du syllabus; cadre spatio-temporel; historiographie)	J.-J. GLASSNER, <i>La Mésopotamie</i> (Guide belles lettres des civilisations). Paris : Les Belles Lettres, 2002, p. 7-43; J.-C. MARGUERON, <i>Les Mésopotamiens</i> . Paris : Édition A. et J. Picard, 2003, p. 29-49.
2	12 septembre	L'époque des cités-états	J.-C. MARGUERON, <i>Les Mésopotamiens</i> . Paris : Édition A. et J. Picard, 2003, p. 51-62.
3	19 septembre	L'époque des royaumes (I)	J.-J. GLASSNER, <i>La Mésopotamie</i> (Guide belles lettres des civilisations). Paris : Les belles lettres, 2002, p. 29-35; 46-51; 305-316, passim. J.-C. MARGUERON, <i>Les Mésopotamiens</i> . Paris : Édition A. et J. Picard, 2003, p. 63-74.
4	26 septembre	L'époque des royaumes (II)	J.-J. GLASSNER, <i>La Mésopotamie</i> (Guide belles lettres des civilisations). Paris : Les belles lettres, 2002, p. 35-39; 51-54; 305-316, passim. J.-C. MARGUERON, <i>Les Mésopotamiens</i> . Paris : Édition A. et J. Picard, 2003, p. 75-78.
5	3 octobre	L'époque des empires universels (I)	J.-J. GLASSNER, <i>La Mésopotamie</i> (Guide belles lettres des civilisations). Paris : Les belles lettres, 2002, p. 39-42; 54-57; 97-106; 305-316, passim. J.-C. MARGUERON, <i>Les Mésopotamiens</i> . Paris : Édition A. et J. Picard, 2003, p. 76-79.
6	10 octobre	L'époque des empires universels (II)	J.-J. GLASSNER, <i>La Mésopotamie</i> (Guide belles lettres des civilisations). Paris : Les belles lettres, 2002, p. 42-43; 58-61; 305-316, passim. J.-C. MARGUERON, <i>Les Mésopotamiens</i> . Paris : Édition A. et J. Picard, 2003, p. 79-89.
7	17 octobre	Examen de mi-session	CHARPIN, D. « <i>Tu es de mon sang</i> » : <i>Les alliances dans le Proche-Orient ancien</i> . Paris : Les belles lettres, 2019. 338 p.
8	24 octobre	<i>Semaine de lecture</i>	
9	31 octobre	La religion (I)	J.-J. GLASSNER, <i>La Mésopotamie</i> (Guide belles lettres des civilisations). Paris : Les belles lettres, 2002, p. 183-218.
10	7 novembre	La religion (II)	<i>Ibid.</i>
11	14 novembre	Les institutions politiques et administratives Remise du commentaire de source	J.-J. GLASSNER, <i>La Mésopotamie</i> (Guide belles lettres des civilisations). Paris : Les belles lettres, 2002, p. 94-120.

12	21 novembre	La société, la vie quotidienne et l'économie	J.-J. GLASSNER, <i>La Mésopotamie</i> (Guide belles lettres des civilisations). Paris : Les belles lettres, 2002, p. 83-93; 121-182; 285-304.
13	28 novembre	Les sciences et les lettres Évaluation de l'enseignement	J.-J. GLASSNER, <i>La Mésopotamie</i> (Guide belles lettres des civilisations). Paris : Les belles lettres, 2002, p. 63-82 ; 219-262.
14	5 décembre	Conclusion; l'héritage culturel de la Mésopotamie	
15	12 décembre	Examen final	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Remarque : L'étude des documents présentés en ligne fait partie intégrante du cours (il ne faut pas oublier que la reconstitution historique d'une civilisation se fonde sur l'analyse des sources qu'elle nous a léguées!) et fera donc l'objet de questions lors des examens. L'assiduité lors des séances de cours en ligne est donc essentielle pour que l'étudiant-e puisse espérer obtenir une bonne note à la fin du cours.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, sera la 13e semaine du trimestre, soit le 28 novembre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

GLASSNER, J.-J. *La Mésopotamie* (Guide belles lettres des civilisations). Paris : Les belles lettres, 2002. 335 p. (disponible en format papier ou numérique).

CHARPIN, D. « *Tu es de mon sang* » : *Les alliances dans le Proche-Orient ancien*. Paris : Les belles lettres, 2019. 338 p. (disponible en format papier ou numérique).

Lectures communes disponibles sur Moodle (mises en ligne au fil de la session)

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

I- Généralités :

MARGUERON, J.-Cl. PFIRSCH, L. *Le Proche-Orient et l'Égypte antiques*. Paris, Hachette Supérieur - Collection Histoire Université, 2012, 416 p.

LAFONT, B. TENU, A. JOANNÈS, F. CLANCIER, P. *La Mésopotamie. De Gilgamesh à Artaban. 3300-120 av. J.-C.* (collection Mondes anciens). Paris; Belin, 2017. 1039 p.

BORDREUIL, P. BRIQUEL-CHATONNET, F. MICHEL, C. *Les débuts de l'histoire. Le Proche-Orient, de l'invention de l'écriture à la naissance du monothéisme*. Paris: Éditions de la Martinière, 2008. 420 p.

MARGUERON, J.-Cl. *Les Mésopotamiens*. Paris : Picard, 2003. 447 p.

SASSON, J. (dir.), *Civilizations of the Ancient Near East*. New York, Charles Scribner's Sons - Macmillan Library Reference, 1995 (4 volumes).

BARUCQ, A. CAQUOT, A. DURAND, J.-M. LEMAIRE, A. MASSON, E. *Écrits de l'Orient ancien et sources bibliques*. Paris, Desclée, Petite bibliothèque des sciences bibliques, Ancien Testament 2, 1986, 318 p.

GUAY, M. *Les premières civilisations*. Outremont : vlb, 1990.

ROUX, G. *La Mésopotamie*. Paris: Éditions du Seuil, 1985 (2e édition, 1995). 600 p.

HROUDA, B. *L'Orient ancien. Histoire et civilisation*. Paris: Bordas civilisation, 1991. 464 p.

POSTGATE, J. N. *Early Mesopotamia. Society and economy at the dawn of history*. London & New York: Routledge, 1992. 367 p.

KRAMER, S. N. *L'Histoire commence à Sumer*. Paris : Flammarion, 1994, 316 p.

BOTTERO, J. KRAMER, S. N. *Lorsque les dieux faisaient l'homme. Mythologie mésopotamienne*. Paris: Nrf/Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1989. 755 p.

GRANDPIERRE, V. *Histoire de la Mésopotamie*. Paris: Gallimard, 2010. 541 p.

II. Études spécialisées :

BOTTERO, J. STEVE, M.-J. *Il était une fois la Mésopotamie*. Paris: Découvertes Gallimard Archéologie, 1993. 160 p.

FOREST, J.-D. *L'apparition de l'Etat. VIIe-IIIe Millénaires* (collection Grandes civilisations). Paris : Méditerranée, 1996, 272 p.

JOANNÈS, F. *La Mésopotamie au 1^{er} millénaire avant J.-C.* Paris : Armand Colin, 2000, 208 p.

BOTTERO, J. *Mésopotamie. L'écriture, la raison et les dieux* (Bibliothèque des histoires). Paris : Nrf-Éditions Gallimard, 1987, 367 p.

BOTTERO, J. *La plus vieille religion. En Mésopotamie*. Paris: Gallimard (Folio Histoire), 1998. 440 p.

CHARPIN, D. *Hammu-rabi de Babylone*. Paris : Presses Universitaires de France, 2003, 303 p.

LACKENBACHER, S. *Le palais sans rival, le récit de construction en Assyrie*. Paris : La Découverte, 1990. 223 p.

CASSIN, E. *Le semblable et le différent, symbolismes du pouvoir dans le Proche-Orient ancien*. Paris : La Découverte, 1987, 374 p.

KRAMER, S. N. *Le Mariage sacré*. Paris : Berg International, 1983, 228 p.

LE RIDER, G. *La naissance de la monnaie. Pratiques monétaires de l'Orient ancien*. Paris : Presses Universitaires de France, 2001, 286p.

GLASSNER, J.-J. *La Tour de Babylone. Que reste-t-il de la Mésopotamie?* Paris : Éditions du Seuil, 2003, 237 p.

ANDRÉ-SALVINI, B (dir.). *Babylone. À Babylone, d'hier et d'aujourd'hui*. Paris: Hazan - Musée du Louvre, 2008. 576 p.

MARGUERON, J.-C. *Cités invisibles. La naissance de l'urbanisme au Proche-Orient ancien*. Paris : Geuthner, 2013. 642 p

Sites web : <http://www.aepoa.uqam.ca/> (Association des études du Proche-Orient ancien, Montréal)

<http://oi.uchicago.edu/> (Oriental Institute, Chicago)

<http://www.achemenet.com> (Collège de France, Paris)

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargés de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; 	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. 	Maîtrise	